

MAIRIE DE LAUZERTE

----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du jeudi 05 Novembre 2009 à 18 h 30.

L'an deux mil neuf et le cinq novembre à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : AUNAC Jean Luc, BADOE Vincent, BOILLON Catherine, BROTONS Patrick, CAPMAS Jean-Pierre, GIORDANA Jean-Claude, JOFRE Jacques, MALOTAUX Jacky, MILLS Amanda, PIERASCO Jean-Franck, PORTAL Sylvie, REY Bernard.

Absents : REY Guillaume, MURET Charlotte.

Excusés: Procuration : Joëlle DELTEIL (procuration à Catherine BOILLON).

Secrétaire de séance : Patrick BROTONS.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 01 octobre 2009 :

Dans la DM4 il doit être retenu comme intitulé non pas "PVR de la tapissière" mais "étude de faisabilité - PVR La Tapissière".

Le compte rendu est adopté après les modifications apportées ci-dessus.

Monsieur le Maire donne (exceptionnellement) un dossier de la réunion du jour à la presse.

➤ **Tempête Klauss :**

Il convient de modifier la délibération précédemment adoptée (le 02 juillet 2009) concernant la demande de subvention au titre de la tempête KLAUSS des 24 et 25 Janvier 2009.

Les ponts de Dalmayrac et de Saint-Martin sont de la compétence de la communauté de communes et non de la commune de LAUZERTE. Ils sont donc à exclure de la demande communale.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

➤ **Label « plus beaux villages de France » :**

Comme vu lors de la précédente réunion du conseil municipal (du 01/10/09) LAUZERTE a été reconduit dans le classement des plus beaux villages de France. Il n'en demeure pas moins que le conseil municipal doit à ce titre délibérer pour approuver la charte de cette association.

Le conseil municipal, à la vue de la charte en possession de chaque membre adopte à l'unanimité cette charte.

➤ **Terrain TURPIN :**

Ce petit bout de terrain se situe au « Barry- fort » à côté de 'l'ancien poulailler DELTOUR '. La famille TURPIN a fait don de ce terrain à la commune.

Il s'avère que le mot « don » dans la délibération du 19 février 2009 obligerait M. TURPIN à se déplacer pour signer l'acte à intervenir. Il serait possible de remplacer le mot « don » par « cession à titre gracieux », afin de lui permettre de signer une procuration sous seing privé.

Le conseil municipal adopte cette modification.

➤ **Taxe manifestations sportives :**

Monsieur le Maire expose qu'il existe une taxe sur les spectacles sportifs. Cette taxe est à reverser par la société organisatrice à la mairie et est calculée au prorata des entrées payantes du spectacle (8%). L'association organisatrice du Moto Cross de LAUZERTE a été contrôlée récemment et contrainte à verser cette taxe.

Le conseil municipal décide d'exonérer de cette taxe toutes les associations organisatrices de ce type de manifestations. La délibération étant annuelle elle comptera donc pour 2010.

➤ **Adhésion de nouvelles communes à la communauté de communes :**

La communauté de communes Quercy Pays de Serres a reçu dernièrement l'adhésion de trois nouvelles communes : TOUFFAILLES, BOURG DE VISA et FAUROUX.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le principe de ces nouvelles adhésions.

➤ **Acquisition immeuble ROUZEAUD :**

Comme vu lors de la précédente réunion, le conseil municipal s'est porté acquéreur de l'immeuble ROUZEAUD au foirail (grange et hangar). L'acte étant à ce jour prêt chez le notaire, il convient de procéder au financement de cette acquisition non prévue au budget 2009. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de procéder à une décision modificative du budget (DM5) pour un montant de 25 000 €.

Soit : - 25 000€ au compte 20413 et + 25 000€ au compte 2132 immobilisations corporelles.

La somme de 20 000€ est consacrée à l'acquisition foncière elle-même et les 5 000€ globalement aux frais d'acte et de géomètre.

➤ **Contrat d'assurance pour le personnel :**

Le contrat signé avec GROUPAMA concernant le remboursement de salaire des employés municipaux en arrêt de maladie arrive à expiration. Il convient de le renouveler.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la reconduction de ce contrat pour un an.

Monsieur le Maire expose toutefois qu'il serait souhaitable de vérifier s'il serait possible de modifier ce contrat. En effet le contrat prend en charge effectivement les arrêts de travail à compter du 31^{ème} jour, hors les arrêts de maladie les plus fréquents n'excèdent pas dix jours et dépassent rarement les 31 jours.

➤ **Questions diverses :**

• **Qualité de l'eau :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le dossier de la réunion de ce soir comporte pour chacun un exemplaire du rapport annuel du prix et de la qualité de l'eau potable. Monsieur JOFRE rajoute à ce titre que le mètre cube d'eau sera augmenté par le syndicat des eaux de 0,15 € en 2010. Monsieur BROTONS expose également au sujet de cette augmentation, que de nombreux travaux sont à réaliser par le Syndicat des eaux en particulier la troisième tranche (partie eau) des rues de LAUZERTE dès 2010.

• **Label écurie de compétition :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre équestre de Lauzerte a reçu le label «*écurie de compétition*» de la part de la Fédération Française d'Equitation. Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaitent féliciter les responsables de cet établissement pour l'obtention de cette distinction.

• **Chansons en balade :**

Un concert est organisé le dimanche 08 novembre 2009 à la salle des fêtes de LAUZERTE. Il est proposé par une émanation de l'association Tarn et Garonnaise «Chants libres» également organisatrice de «Alors chante» et cofinancé par le Conseil Général de Tarn et Garonne avec le soutien du Crédit Agricole.

• **Commémoration 11 Novembre 1918 :**

Elle se déroulera à LAUZERTE le Mercredi 11 Novembre selon le programme ci-dessous :

- 11h15 rassemblement devant la mairie
- 11h30 messe (Eglise Saint-Barthélemy)
- 12h30 monuments aux morts
- 13h00 vin d'honneur à la mairie

En présence des porte-drapeaux avec la participation des écoles, de l'école de musique.

• **Convocations aux commissions :**

Mme MALOTAUX souhaite qu'un e-mail soit transmis aux participants à ces commissions en plus de l'envoi papier traditionnel.

Elle souhaite également pouvoir disposer d'un endroit sec pour y déposer un stock de livres de son association (centre Jeanne d'Arc). Le conseil municipal donne son accord.

• **Local rue des tanneurs :**

Monsieur BROTONS expose qu'une personne récemment propriétaire et installée rue des tanneurs à LAUZERTE se porterait acquéreuse (ou louerait) à usage de dépendance un petit local de 7 m² sis dans cette même rue (anciennement WC).

• **Association de sauvegarde du patrimoine :**

Monsieur PIERASCO expose que cette association s'est réunie ce jour même en sa présence.

Le projet de cette association pour 2010 consiste en la réfection du mur du cimetière de SAINT SERNIN DU BOSQ. Les travaux s'élèveraient à 12 000€. La mairie est sollicitée pour demander une subvention. Si celle-ci était acquise, la participation communale pourrait être de 2 800€.

Le conseil municipal en accord sur le projet se positionnera en fonction de son avancement.

• **TELETHON 04/12/2009 :**

Monsieur PIERASCO souhaite que les particuliers, associations, institutions se mobilisent à ce sujet. Une réunion aura lieu le 12 Novembre à 20h30.

La parole est donnée à l'assistance :

Pas de questions.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Le Jeudi 10 Décembre 2009 à **18h 30** sauf changement.